

**Information Caf de la Nièvre**

**Bulletin n°2021-15 du 17 mai 2021**

***PETITE ENFANCE***

 **MASQUES TRANSPARENTS**

À compter de la fin de l’année 2020, la Caf a procédé à une distribution de masques transparents auprès de tous les établissements d’accueil du jeune enfant du département.

À ce jour, la Caf dispose encore d’un stock de ces masques qui peuvent faire l’objet d’une nouvelle distribution. Ce stock étant limité, les masques seront distribués prioritairement aux professionnels des établissements d’accueil du jeune enfant, mais des demandes émanant des responsables de Ram, animateurs d’accueils de loisirs, animateurs professionnels ou bénévoles des Clas peuvent être étudiées, notamment en cas d’accueil d’enfants malentendants ou avec des problématiques particulières.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez prendre contact avec Laurent FEBVRE – 03 86 71 42 62 – [laurent.febvre@cafnevers.cnafmail.fr](mailto:laurent.febvre@cafnevers.cnafmail.fr)

 **CAMPAGNE FILOUÉ**

**Filoué, qu’est-ce que c’est ?** C’est le fichier des enfants usagers d’Eaje. Il s’agit, pour les établissements d’accueil du jeune enfant, de faire remonter à la Cnaf des informations sur les enfants accueillis dans leurs structures, à des fins uniquement statistiques.

**Filoué, à quoi ça sert ?** La politique d’accessibilité des enfants en situation de pauvreté et de handicap dans les établissements d’accueil du jeune enfant constitue un axe majeur de la Stratégie de lutte contre la pauvreté portée par le Gouvernement. En effet, la politique d’accueil du jeune enfant participe à l’égalité des chances. Les premières années de l’enfant sont des années décisives pour son développement ; des modes d’accueil collectifs de qualité permettent d’obtenir des effets positifs sur le développement des enfants et d’avoir un effet de « rattrapage » des inégalités socio-économiques.

Cette politique d’accessibilité de tous les enfants aux modes d’accueil s’est traduite pour la Branche Famille par la mise en place de différents bonus (mixité sociale, territoire). Afin de piloter et d’évaluer cette politique d’accessibilité, la Cnaf a besoin de recueillir des informations sur les enfants accueillis en Eaje.

**Filoué, comment ça marche ?** La convention Psu signée entre votre structure et la Caf intègre votre engagement à participer à cette enquête dès lors que vous avez acquis le module « Filoué » dans votre logiciel de gestion.

La collecte des remontées d’informations « Filoué » portant sur les données de l’année 2020 se fera du 5 mai au 31 août 2021.

Pour toute question (acquisition du module « Filoué », constitution du fichier, dépôt…), n’hésitez pas à vous rapprocher du référent « Filoué » de la Caf de la Nièvre :

Mme Florence TALANDIER – 03 86 71 42 61 – [filoue.cafnevers@caf.cnafmail.fr](mailto:filoue.cafnevers@caf.cnafmail.fr)

***ENFANCE-JEUNESSE***

 **NOUVELLE ACTUALISATION DE LA FAQ ET DU PROTOCOLE RELATIF AUX ACM**

Le desserrement progressif des mesures de lutte contre l’épidémie de Covid-19 est entré dans une nouvelle phase depuis le 3 mai 2021.

Le [décret n°2021-541 du 1er mai 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043467326) modifiant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l’épidémie de Covid-19 dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire précise les nouvelles conditions d’organisation des accueils collectifs de mineurs.

Tous les accueils extrascolaires et avec hébergement sont suspendus jusqu’au 18 mai 2021 inclus.

Depuis le 3 mai 2021, les accueils de loisirs périscolaires peuvent de nouveau recevoir leur public habituel : les enfants des écoles maternelles et élémentaires, et **également les collégiens et les lycéens**.

Les activités physiques et sportives, proposées dans les accueils de loisirs périscolaires, **peuvent être organisées à l’intérieur**, et non plus uniquement en plein air.

Celles proposées dans le cadre des séjours accueillant uniquement des mineurs pris en charge par l’aide sociale à l’enfance et les mineurs en situation de handicap ne peuvent être organisées qu’en plein air.

Le [protocole](https://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_acm_03052021-3.pdf) et la [FAQ](https://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/faq_acm_03052021.pdf) relatifs aux ACM ont également fait l’objet d’une mise à jour suite à ces nouvelles mesures.

***HANDICAP***

**PÔLE RESSOURCES HANDICAP**

La Convention d’objectifs et de gestion signée entre l’État et la Branche famille pour la période 2018-2022 vise à améliorer l’accessibilité des modes d’accueil et des structures jeunesse aux enfants en situation de handicap ou en passe de l’être.

Dans la Nièvre, le Comité technique « Famille – Petite enfance » dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles (signé en décembre 2017 sous l’égide du Préfet) a mis en évidence des attentes et des besoins en termes d’accompagnement pour les familles et les professionnels face aux difficultés d’accès aux structures d’accueil petite enfance et aux accueils de loisirs des enfants en situation de handicap, atteints de maladie chronique ou présentant un trouble du développement :

* Difficultés des parents à accéder à l’information, phénomène d’autocensure et/ou appréhension à confier son enfant à des équipes qu’ils peuvent estimer non formées ;
* Difficultés ou appréhension des professionnels dans la prise en charge d’enfants en situation de handicap, compromettant l’accueil de l’enfant ;
* Difficultés des équipes lorsque le handicap est détecté en cours d’accueil.

Le Comité a conclu à la nécessité d’un lieu identifié de tous où chacun pourra être accueilli, entendu, accompagné, orienté et soutenu.

Il est donc envisagé la création d’un **Pôle ressources handicap** afin d’accompagner les familles dont les enfants sont en situation de handicap, et de favoriser l’inclusion dans les structures de droit commun de la petite enfance, de l’enfance et de la jeunesse (hors temps scolaire).

Un appel à projet ouvert par la Caisse d’allocations familiales de la Nièvre est en cours pour la création de ce Pôle ressources, dont la mise en œuvre effective est attendue pour le 1er octobre 2021.

***FAMILLES-PARENTALITÉ***

 **ÉCRANS, NUMÉRIQUE ET PARENTALITÉS**

L’omniprésence des écrans renforce le besoin d’accompagnement des familles sur la place du numérique dans leur vie quotidienne, d’autant plus prégnant avec la crise sanitaire. Le n°202 de la revue *Informations sociales* (revue pluridisciplinaire éditée par la Cnaf) analyse les effets des écrans et du numérique sur la parentalité et donne de nombreux exemples d’expériences de terrain et de projets innovants.

L’intégralité du numéro est disponible sur le site de Cairn : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2021-1.htm>

***CENTRES SOCIAUX***

Épingler **CAMPAGNE SENACS**

Malgré la crise sanitaire, la Fédération nationale des centres sociaux et la Cnaf ont souhaité maintenir la continuité de la campagne SENACS, avec toutefois quelques modifications apportées cette année au questionnaire afin de s’adapter à la situation :

* Ajout d’un onglet de questionnaire « Covid » afin d’observer comment les structures se sont adaptées à la crise sanitaire ;
* Pas de comptabilisation du nombre d’usagers pour cette année, hormis dans certains cas spécifiques ;
* Suppression partielle de questions et regroupement des questions restantes dans un onglet « Impact social ».

La campagne est lancée jusqu’au 18 juin 2021 ; chaque centre social est donc invité à se connecter dès que possible sur [www.senacs.fr](http://www.senacs.fr) et à accéder à sa fiche de saisie en saisissant son mot de passe.

En cas de difficulté, n’hésitez pas à prendre contact avec le référent « Animation de la Vie sociale » de la Caf de la Nièvre : Martin BOUTET – 03 86 71 42 67 – [martin.boutet@cafnevers.cnafmail.fr](mailto:martin.boutet@cafnevers.cnafmail.fr)

**LES INFOS DE VOTRE CAF**

**VOS CONTACTS AU SERVICE D’ACTION SOCIALE DE LA CAF DE LA NIÈVRE**

**Responsable du développement social :**   
sabrina.renier@cafnevers.cnafmail.fr – 03 86 71 42 01

**Expert métier et budgétaire :**  
alexandra.jeandot@cafnevers.cnafmail.fr– 03 86 71 42 05

**Coordinatrice pôle technique et budgétaire :**

florence.talandier@cafnevers.cnafmail.fr – 03 86 71 42 61

**Contrôleur :**   
karim.zehhar@cafnevers.cnafmail.fr– 03 86 71 42 04

**Conseillers Techniques :**   
marie-line.perreau@cafnevers.cnafmail.fr– 03 86 71 42 21

catherine.bellamy@cafnevers.cnafmail.fr– 03 86 71 42 64   
martin.boutet@cafnevers.cnafmail.fr– 03 86 71 42 67   
laurent.febvre@cafnevers.cnafmail.fr– 03 86 71 42 62

cecile.nguyen-quang@cafnevers.cnafmail.fr– 03 86 71 42 63

**Techniciens Conseil :** 03 86 71 42 05

nathalie.barroso@cafnevers.cnafmail.fr

aurelie.chambron@cafnevers.cnafmail.fr

caroline.hautin@cafnevers.cnafmail.fr

**RETROUVEZ EN LIGNE**

L’ensemble des documents Cnaf liés à la crise sanitaire :

<https://caf.fr/partenaires/impacts-covid-19>

Tous les bulletins d’information du service action sociale de la Caf de la Nièvre déjà parus :

<https://caf.fr/partenaires/caf-de-la-nievre/partenaires-locaux/bulletin-d-information-action-sociale>